

## AVIS

### COUR PROVINCIALE DU MANITOBA CENTRE DE WINNIPEG

#### **OBJET : Centre manitobain pour la jeunesse, projet pilote**

Le 8 août 2016, un projet pilote commencera au Centre manitobain pour la jeunesse. Si un adolescent est arrêté et détenu sous garde, toutes les accusations contre lui qui sont en instance seront automatiquement présentées afin de figurer au rôle lors de sa première comparution. Ainsi, la Couronne n'aura plus à demander un jour de délai pour que ces accusations soient ajoutées au rôle.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- 1.) veiller à ce que l'adolescent soit remis en liberté en temps opportun, si la Couronne y consent en tout état de cause;
- 2.) réduire la nécessité pour les avocats de se présenter à plus d'une audience;
- 3.) réduire le temps qu'un adolescent passe en détention préventive (car tout délai peut avoir des répercussions négatives sur son placement par les Services à l'enfant et à la famille ou dans un établissement);
- 4.) simplifier la procédure en éliminant une étape administrative qui se produit inévitablement chaque fois qu'un adolescent faisant l'objet d'accusations en instance est détenu sous garde. Il s'agit de présenter toutes les accusations en instance afin que les autres mises en liberté soient annulées et qu'une nouvelle mise en liberté pour toutes les accusations soit ordonnée ou qu'une demande de mise en liberté sous caution puisse être entendue.

Nous ferons un suivi et une évaluation de ce programme pour voir s'il réussit à répondre aux objectifs de la Cour, et nous le réévaluerons après plusieurs mois.

#### **DÉLIVRÉ PAR :**

« *Original signé par :* »

---

**Anne Krahn, juge en chef adjointe**

**DATE : 3 août 2016**